

# MOUVEMENT 2013

## Enseignant spécialisé en Hôpital de jour option D (ASH)

### FICHE N°22

RNE	COMMUNE	ETABLISSEMENT	SUPPORT	SPECIALITE	QUOTITE	N°POSTE
0221947X	Quévert	Le petit prince	ENS CHME	Option D	1	692
0220942E	Lannion	Pen An Ru	ENS CHME	Option D	1	680
0220519V	St-Brieuc	Les merles	ENS CHME	Option D	1	670

#### Cadre général:

Placés sous l'autorité de l'inspectrice ASH en lien avec les inspecteurs de circonscription, les enseignants exerceront dans le cadre de dispositif de scolarisation d'établissements de soins destinés aux enfants présentant des troubles psychiques ou des troubles du développement.

#### Missions :

- Assurer la scolarisation, soit dans l'établissement de soins, soit dans des dispositifs d'inclusion en école élémentaire.
- Amener chacun des enfants pris en charge à une activité intellectuelle et scolaire correspondant à son âge et ses possibilités.
- Elaborer un projet scolaire : contrat harmonisant soins et enseignements permettant une réponse personnalisée aux besoins pédagogiques et éducatifs particuliers.
- Préparer et organiser le suivi scolaire dans le cadre d'une scolarisation dans les écoles.
- Travailler avec les personnels du service de soins et les enseignants des écoles.

Ce fonctionnement induit la mobilité de l'enseignant.

#### Compétences :

- bonne connaissance des besoins particuliers des enfants des hôpitaux de jour et de la scolarisation des élèves ayant des troubles psychiques ou des troubles envahissant du développement .
- connaissance des structures de l'ASH et des procédures de scolarisation.
- connaissance des différents types de prise en charge.
- bonne capacité d'écoute et d'adaptation permettant un travail avec des équipes pluri-professionnelles

Les enseignants devront être titulaires du CAPSAIS ou CAPASH option D .

**Avant de postuler sur ces postes, les enseignants intéressés devront obligatoirement se renseigner auprès de Mme Bizouarn, IEN-ASH (02.96.75.90.07).**

**Les candidats seront reçus par une commission départementale d'entretien qui établira un classement tenant compte des compétences et des motivations des personnes entendues.**